MOONLY, M'ME HUGH—
Taxe de 1883, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Verret, Vallette et Homer, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 148; le dit lot No. 3 mesure 28 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

MORTAL, URIAH—
Taxe de 1883, montant à $2 10
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignée comme partie des ilets Nos. 304 et 305 compris dans les ilets Nos. 303 à 305, bornés par les rues Magellan, Vallette, Sheppard à la ligne Jefferson.

MURRAY, JOS.—
Taxe de 1883, montant à 45
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Magellan et Monroe, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 250, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 1[illegible]; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Bringier et Franklin.

McMAHON, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Peter, Séguin et Delaronde, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 16 mesure 28 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de [illegible] pieds, le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Barthelemy et Peter.

MCNAMARA, SUC. M'ME THOS.—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Chestnut, Peter et Alix, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 40, le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

McGUIRE, MICHAEL—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 130 pieds.

McGUIRE, MICHAEL AUG'T—
Taxe de 1883, montant à ......$1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 130 pieds.

McCLUSKEY, M'ME—
Taxe de 1883, montant à ......$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 97, le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

McCLUSKEY, M'ME SARAH A.—
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 97, le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

NESTER, E. M.—
Taxe de 1883, montant à ......
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Vallette, Chestnut et Newton, désignés comme lots Nos. 11 à 13 de l'ilet No. 179, les dits lots Nos. 11 à 13 mesurent 35 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Vallette et Decatur.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à $6 00
Taxe de 1883, montant à ......
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Ptolémée et Socrates, désignés comme les lots Nos. 2 à 12 de l'ilet No. 248, les dits lots Nos. 2 à 12 mesurent 2[illegible] pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 2[illegible] pieds.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 2[illegible], borné par les rues Hancock, Vallette, Ptolémée et Socrates.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à ......
Une partie d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 273 borné par les rues Elmire, Vallette, Bringier et Lawrence.

NONGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à $1 90
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 2[illegible] borné par les rues Hancock, Vallette, Bringier et Lawrence.

NONGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Une partie d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets bornés par les rues Magellan, Vallette, Sheppard à la ligne de Jefferson, désignée comme partie de l'ilet No. 303 les ilets Nos. 303 à 305, le dit ilet No. 305 fait face à la rue Magellan.

NOBLE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 274, le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds, le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds.

O'KEEFE, M. A.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Eveline, Vallette et Market, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 117, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 88 pieds, le dit lot No. 13 fait face à la rue Olivier, et forme l'encoignure des rues Olivier et Eveline.

OSER, HENRY—
Taxe de 1883, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Vallette, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 147, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

OLIVIER, M'ME EMMA—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 77; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

[illegible]—
Taxe de 1883, montant à ......$7 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Vallette, Market et Eveline, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 117, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 88 pieds.

PATTERSON, DELMORE—
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues De Armas, Decatur, Monroe et Franklin, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 157, les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 120 pieds.

PATTON, [illegible]—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, [illegible], De Armas et Franklin, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 158, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue De[illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

PARKER, CAROLINE—
[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] dans l'ilet borné par [illegible] De Armas, Lapeyrouse, Odéon et [illegible], désigné comme le lot No. 8 de l'ilet [illegible], le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible]—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la [illegible], désignée comme terres [illegible], la dite portion mesure [illegible] sur une profondeur de 40 arpents.

PECARD, V'VE ALBERT—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Pointe, Peter et Bouny, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible], les dits lots mesurent 66 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

PECARD, V'VE ALBERT—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à 84c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Decatur, Pacifique et De Armas, désignés comme les lots Nos. 1 à 10 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 1 à 10 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds; le lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Elmire et Decatur.

[illegible] PHILIP—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Peter, Bouny et Séguin, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 7, le dit lot No. 17 mesure [illegible] pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 13[illegible] pieds.

PILLMAN, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Madison, [illegible], Jackson et Market, désignés comme lots Nos. 10 à 12 de l'ilet No. 181, les dits lots Nos. 10 à 12 mesurent 120 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de [illegible] pieds.

PILLMAN, OSCAR—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Madison, Monroe et Homer, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 181; le dit lot No. [illegible] mesure 3[illegible] pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

POLK, THOMAS—
[illegible]

RATTIGAN, SUC. W. E.—
[illegible]

[illegible] JOSEPH A.—
[illegible]

[illegible]—
[illegible]

[illegible]—
Taxe de 1882, montant à 90c
[illegible] un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Jefferson, Madison et Market, désigné comme partie de l'ilet No. 181, la dite partie de [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 170 pieds.

[illegible]—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désigné comme la moitié du lot No. [illegible] de l'ilet No. 128, la dite moitié du lot No. [illegible] mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

RICHARDSON, W. H.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 12[illegible]; le dit lot No. 7 fait face à la rue Webster.

RICHARDSON, FREDERICK—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à 1 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153 borné par les rues [illegible], Monroe, Franklin et Decatur, [illegible] face à la rue Newton sur une profondeur de [illegible] pieds.

ROBINSON, BENJAMIN—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses au-dessous par la propriété de T. [illegible], désigné comme lot No. 44, le dit lot No. [illegible] mesure 45 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

ROSALINDA, HARRIETTE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......1 [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, [illegible] marécageuses, au-dessous et [illegible] la propriété de [illegible], désignés comme les lots Nos. 48, [illegible], les dits lots mesurent chacun 45 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

RODGERS, WM.—
Taxe de 1883, montant à $1 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Franklin, Verret, et Decatur, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 64 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

SANDERS, FRED—
Taxe de 1883, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation [illegible], désigné comme le lot No. 47; le dit lot No. 47 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

STEELE, SUC. PETER—
Taxe de 1882, montant à $7 00
Taxe de 1883, montant à ......7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Peter, Verret et [illegible], désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 5[illegible], le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de [illegible] pieds.

SPENCE, M'ME WM. FRED'K—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à ......
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Pointe, Bouny et Eliza, désignée comme moitié du lot No. 4 de l'ilet No. 36, le dit lot No. 4 mesure 15 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

SWEENEY, JAMES—
Taxe de 1882, montant à ......$3 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......3 [illegible]
Vingt certains lots formant un ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 163, borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer; le dit ilet No. 163 mesure 323 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de [illegible].

STEPHENS, AMEDEE—
Taxe de 1883, montant à 90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les rues Decatur, Monroe, Madison et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 7 de l'ilet No. 186, la dite moitié du lot No. 7 mesure 16 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 125 pieds.

SPENCER, MARY ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à ......9[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Newton, Madison et De Armas, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 1 mesure 64 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de [illegible] pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Newton.

SEGHERS, D'QUE E.—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Verret, Socrates et Lapeyrouse, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 230, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] de face à la rue Franklin sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. [illegible] mesurent 1[illegible] pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de [illegible] pieds.

SMITHERS, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible], borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Prépagulier, le dit lot No. [illegible] mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

SMITH, PAUL—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible], borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Prépagulier, le dit lot No. 42 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

SEGHERS, D'QUE E.—
Taxe de 1882, montant à 70c
Taxe de 1883, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Socrates, [illegible], désignés comme les lots Nos. 9 et [illegible] de l'ilet No. 248, les dits lots Nos. [illegible] mesurent 60 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

STEWART, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues Newton, [illegible], désigné comme lot No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de [illegible] pieds.

STEWART, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Prépagulier, désigné comme lot No. [illegible], le dit lot No. 35 mesure [illegible] pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de [illegible] pieds.

SHERIDAN, W[illegible]—
Taxe de 1883, montant à 90c
[illegible]

SMITH, JAMES—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible], borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Prépagulier, le dit lot No. [illegible] mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, TOM—
Taxe de 1883, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme [illegible], borné par la rue Canal, [illegible] par B. Lacoste, deuxième division, le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

SHIELDS, B. ET A. DOYLE—
Taxe de 1883, montant à $1 30
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 45 et 46, bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation [illegible], les dits lots Nos. 45 et 46 mesurent [illegible] de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

SHOWER, M'ME C.—
Taxe de 1882, montant à ......$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Vallette, Market et [illegible], désignés comme lots Nos. 15 et 16, [illegible] Nos. 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 88 pieds.

SCOTT, M. J. ET P. PERRY—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 31 et 32, bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Prépagulier, les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

SOCIETE, CHURCH YOUNG MORNING STAR—
Taxe de 1883, montant à 45
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 84 borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, au-dessous par la propriété [illegible], le lot No. 84 mesure 45 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 170 pieds.

SULLIVAN, DANIEL—
Taxe de 1883, montant à $4 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Eliza, [illegible] et Alix, désignés les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 76, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds, le dit lot No. 12 fait face à la rue Pacifique et forme l'encoignure des rues Pacifique et Eliza.

TAYLOR, [illegible]—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 1[illegible]; [illegible] pieds de face à la rue Decatur [illegible] sur une profondeur de [illegible], formant l'encoignure des rues Decatur et Franklin.

TAYLOR, DAN ET MARTHA—
[illegible]

THOMPSON, CHAS.—
[illegible]

[illegible]—
[illegible]

[illegible]—
[illegible]

TROSCLAIR, AUG'TE—
[illegible]

TRUDEAU, [illegible]—
[illegible]

[illegible]—
[illegible]

VINCENT, M'ME HARRIET—
[illegible]

WARD, SAMUEL—
[illegible]

WASHINGTON, [illegible]—
[illegible]

W[illegible]—
[illegible]

W[illegible], NELSON—
[illegible]
Newton sur une profondeur de 128 pieds.

WILLIAMS, EDWARD—
[illegible]

W[illegible] EMILY—
Taxe de 1883, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Odéon, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 158, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds.

WOODS, AUGUSTUS A.—
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet [illegible] Jackson, Jefferson, Ma[illegible], désignée comme un demi du lot No. 152, le dit demi du lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

WOODS, GENERAL—
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les propriétés vendues par le Dr. P. R. Pulsson, au [illegible], désigné comme lot No. 2, le dit lot No. 2 mesure 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

YOUNG, HENRY—
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] comme lot No. 12 borné par [illegible] Leesburg, adjoignant l'habitation [illegible], le dit lot No. 12 mesure [illegible] de face au Chemin Public sur une profondeur de [illegible] pieds.

YOUNG, RICHARD—
Taxe de 1883, montant à 80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 18 borné par les propriétés vendues par le Dr. P. R. Pulsson, [illegible] lot No. 18 mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible].

ZINC, PETER—
Taxe de 1883, montant à ......$5 [illegible]
[illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Monroe, Homer et Jackson, désignée comme une partie des lots Nos. 3 à 6 et les Nos. 13 à 16, la dite partie des lots Nos. 3 à 6 et les lots Nos. 13 à 16 mesurent 42 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 207 pieds.

ZINC, PETER—
Taxe de 1883, montant à 75c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet [illegible] par les rues Monroe, Madison, Homer [illegible], désignée comme partie du lot No. [illegible] de l'ilet No. 18[illegible], la dite partie du lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 80 pieds.

ZIMMERMAN, A.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues [illegible], Jefferson, Madison et Newton, [illegible] du lot No. 9 de l'ilet [illegible], le dit lot No. 9 mesure [illegible] à la rue Homer sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible] la dite propriété sera vendue telle que [illegible] que dites propriétés [illegible] désignées par chaque [illegible] que le débiteur aurait [illegible] suffisant de propriété, et sans plus, [illegible] quantité de chaque propriété [illegible], le montant des taxes, [illegible] dû débiteur [illegible] comptant [illegible] l'Etat, et à [illegible] durant [illegible] le prix d'achat [illegible] à ajouter.

TH. S. CAVANAC,
[illegible] District [illegible]

Vente pour Taxes d'Etat

—DE—

PROPRIETES FONCIERES.

[illegible] vs. LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE [illegible] TROISIEME DISTRICT.

[illegible] à moi adressé par [illegible] de l'Etat de la [illegible] la porte principale [illegible] en laquelle la Cour [illegible] la dite paroisse est [illegible] St. Antoine, dans [illegible] cette ville, durant [illegible] les ventes judiciaires [illegible] heures [illegible] Février, A. D. 1885, [illegible] successif, jusqu'à [illegible] soient complétées, [illegible] sur lesquelles [illegible] Etat de la Louisiane [illegible] pour enforcer la [illegible] dans les [illegible] avec les intérêts [illegible] jour de Décembre [illegible] les dites taxes étaient [illegible] pour cent par mois jusqu'à [illegible] toutes les frais [illegible] les dits délinquants payables [illegible] des taxes dues par [illegible] assessement de la dite année, [illegible] assessées à chacun [illegible] en vente comme suit:

ANOWLAND, M'ME ALEX. M.—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible] 00
Taxe de 1883, montant à 8 00
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Coliseum et [illegible] le lot No. 4 [illegible] mesure 31 pieds [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

ADAMS, P. [illegible]—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de la ville de la [illegible], dans l'ilet borné par les rues [illegible] Union et François, désigné [illegible] No. [illegible] de l'ilet No. 10[illegible]; le [illegible] 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 124 pieds.

ALEXANDER, B.—
Taxe de 1882, montant à $3 10
Taxe de 1883, montant à 3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], St. Antoine et Célestine, [illegible] lot No. 8 de l'ilet No. 1029, le [illegible] mesure 128 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

ALLANT, HENRY—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1330 borné par les [illegible], Nouvelle-Orléans, Abondance, César, les dits lots mesurent 160 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 123 pieds.

ALLMAN, HENRY—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
[illegible] de terre, formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] No. [illegible] borné par les rues Annette, [illegible] le Chemin du Gentilly.

ADAMS, WILLIAM P.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] l'ilet No. 118 borné par les rues [illegible], Chartres, Royale et l'[illegible] fait face à la rue Flood.

A[illegible]—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] borné par les rues [illegible] Claude, Egania et Andry, [illegible] lot No. [illegible] de l'ilet No. 287; [illegible] mesure 28 pieds de face à [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

AZARETTE, J. B.—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 719 borné par les rues Mathilde, Prosper, Alexandre et Claiborne; les dits lots mesurent 217 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 119 pieds et forment l'encoignure des rues Mathilde et Prosper.

ALAUD, J.—
Taxe de 1882, montant à 80c
Taxe de 1883, montant à 80c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 928 borné par les rues Indépendance, Pauline, Joséphine et Célestine; les dits lots mesurent 341 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 98 pieds.

ASCHMAN, J.—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Gentilly, profondeur du côté du lac.

ACKER, M'ME PETER—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Villeré, Annette et St. Antoine, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 96 pieds.

ALLEN, GEO.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Villeré, Annette et Marais, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 561, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

ARSENE, L.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Prosper, François et Claiborne, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 749, le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Union et Prosper.

AVEGNO, PHILIPPE—
Taxe de 1882, montant à $3 10
Taxe de 1883, montant à 3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 686, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

ANDERSON, LIGET—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Célestine, Bagatelle et Joséphine, désignée comme une partie du lot No. 13 de l'ilet No. 910, la dite partie du lot No. 13 mesure 16 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues St. Antoine et Célestine.

ANDERSON, LIGET—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Célestine, Bagatelle et Joséphine, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 910, le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

ANDREWS, ADELE A.—
Taxe de 1883, montant à 60c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Frangais, Liberté et Force, désignée comme partie du lot No. 8 de l'ilet No. 1[illegible], la dite partie du lot No. 8 mesure 32 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

ARMITAGE, W.—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible] 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, [illegible] et Force, mesurent 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de [illegible] pieds.

ANDREAN, V'VE J.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à 1 80
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] No. 1[illegible] borné par les rues Union, [illegible], Force et Vertu, les dits lots mesurent 120 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 120 pieds.

ALEXANDRE, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à $3 40
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Broad, Lapeyrouse, Laharpe et White, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 120 pieds.

AMES, M'ME JOS. O.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lepage, Washington, Broad et Septième, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 13[illegible], le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de 120 pieds.

AMES, M'ME JOS. O.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lepage, Washington, Broad et Septième, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 13[illegible], le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de 120 pieds.

ANDRE, GEO. A.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 807 borné par les rues Alexandre, Mathilde, Prosper et Solidelle, le dit ilet No. 807 mesure 141 pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 208 pieds.

ANDRE, GEO. A.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 803 borné par les rues Manuel, Mathilde, Prosper et Solidelle, le dit ilet No. 803 mesure 142 pieds de face à la rue Manuel sur une profondeur de 241 pieds.

ALBERT, DANIEL—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à 1 50
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1820 borné par les rues François, Union, Léonidas et Stephen Girard, les dits lots font face à la rue François.

ALEXANDRE, WM.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 8425 borné par les rues St. Antoine, Annette, Virginie et Carnot; les dits mesurent 31 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 134 pieds.

ARSENE, MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1170 borné par les rues Mandeville, Libérale, Espagne et Force; le dit lot fait face à la rue Mandeville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Libérale.

ADLER, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1310 borné par les rues Force, Champs Elysées, Marigny et Vertu; le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Force sur une profondeur de 128 pieds.

ALRIX, JACINTO—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à Milneburg, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, les dits lots mesurent [illegible] de face à la rue Marigny sur une profondeur de 150 pieds.

ALBERT, ERNEST—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 7[illegible], borné par les rues Monroe, Desmontluzin, Chartres et Hancock, le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Monroe et Delaronde.

ANDRE, V'VE JEAN [illegible]—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible]
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Jourdan, Delaronde et Dauphine, désignés comme les lots Nos. 2 à 9 de l'ilet No. 190, les dits lots Nos. 2 à 9 mesurent 190 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds.

ANDRE, V'VE JEAN B.—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Jourdan, Desloges et Dauphine, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 190, les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 130 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds.

ANDERSON, JOHN No. 1—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Poets, Lafayette, Jackson et Colombus, les dits lots mesurent 145 pieds de face à la rue Poets sur une profondeur de [illegible] pieds.

ASCARD, V'VE JEAN—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Remparts, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à [illegible], formant l'encoignure [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALCINA, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annette, St. Antoine, Urquhart et Villeré, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 16 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de [illegible] pieds.

AVRIL, L.—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible]
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Roman, Lapeyrouse et Derbigny, désignée comme partie du lot No. [illegible] de l'ilet No. 7[illegible], la dite partie du lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Laharpe et Roman.

AINSWORTH, MARTIN L.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 1711 borné par les rues Mandeville, Marigny, Agriculture et Industrie.

ALBOUY, JEAN MARIE—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues François, Union, Libérale et Force, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 1[illegible]; le dit lot No. 5 mesure [illegible] pieds de face à la rue François sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

AIME, JULIA—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Vertu et Magistrat, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 4 mesure 33 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds.

ANDRIEUX, JOS. E.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à ......
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, profondeur du côté du lac, les dits lots sont face au Chemin de Gentilly.

ARIEUX, PIERRE—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Gentilly.

ALDWIN, V'VE MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Washington, Musique et Arts, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 120 pieds.

AINSWORTH, MARTIN L.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1797 borné par les rues Mandeville, Marigny, Agriculture et Abondance; le dit ilet No. 1797 mesure 315 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 30[illegible] pieds.

AINSWORTH, MARTIN L.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Mandeville, Marigny, Abondance et Trésor, le dit ilet No. [illegible] mesure 315 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 30[illegible] pieds.

ADOLPH, CANNON J.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Remparts et Despaux, désigné comme le lot No. 27 de l'ilet No. 5[illegible], le dit lot No. 27 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

ADOLPH, CANNON J.—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 557, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds.

ADOLPH, CANNON J.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Annette, St. Antoine et Urquhart, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 5[illegible], le dit lot No. 24 mesure 16 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 64 pieds.

ADOLPH, CANNON J.—
Taxe de 1882, montant à ......$3 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Annette, St. Antoine et Urquhart, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 14 mesure [illegible] pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de [illegible] pieds.

BANNON, ADOLPH J.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annette, St. Bernard, Villeré et Robertson, désigné comme le lot No. 20 de l'ilet Nos. 628 et 624, le dit lot No. 20 mesure [illegible] pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds.

ANTOINE, JULIEN—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, D'Abadie, Aubry et Prieur, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 96 pieds.

ANTOINE, GEO.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, [illegible] et Célestine, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet No. 910; le dit lot No. 7 mesure [illegible] de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds.

ASSOCIATION CATHOLIC ORPHAN—
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Union, Bagatelle et Bourbon, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de [illegible] à la rue Dauphine sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Dauphine et Union.

ALPHONSE, A.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les avenues St. Bernard et Londres, les rues Genie et Libérale, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 74 pieds.

ANTOINE, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Annette, St. Bernard, Lola et [illegible]; le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de [illegible].

ALPHONSE, [illegible]—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Annette, St. Bernard, Lola et [illegible]; le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALONZO, M'ME THOS. ET R. GEROL—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Espérance, Bagatelle, [illegible] et Duels, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Espérance sur une profondeur de 128 pieds.

ARNOULD, A.—
Taxe de 1882, montant à ......$[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Villeré, Robertson et Champs Elysées, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 617, le dit lot No. 13 mesure [illegible] pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de [illegible] pieds.

ANTOINE, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. [illegible] borné par les rues Congrès, Indépendance, Industrie et Promenade Florida.

ASSOCIATION, JEWISH CHARITABLE—
Taxe de 1882, montant à ......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lepage, Washington, Broad et Septième, désignés comme lot No. 1[illegible] de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 11 mesure [illegible] de face à la rue Lepage sur une profondeur de 120 pieds.

ASSOCIATION LA CONCORDE BENEVOLENT—
Taxe de 1882, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Marigny, Villeré et Robertson, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 617, le dit lot No. [illegible] mesure 5 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 128 pieds.

ASSOCIATION LA CONCORDE, BENEVOLENT—
Taxe de 1883, montant à ......$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marigny, Robertson et Champs Elysées, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 617, le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALDRON, J. B.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de [illegible] pieds.

AUGUSTIN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St. Bernard, les rues Nouvelle-Orléans, Claiborne et Prosper, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 748, le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 96 pieds.

AUGUSTE, M'ME CONSTANCE—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Célestine et Génie, mesurant [illegible] pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 128 pieds.

AUGUSTE, ROSE V.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 1044, le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 120 pieds.

AUGRAM, PAUL—
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 120 pieds.

AUGRAM, PAUL—
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Esplanade, Galvez et Kerlerec, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de [illegible] pieds.

AUJAN, E.—
Taxe de 1882, montant à ......
Taxe de 1883, montant à ......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 1043 bis, le dit lot No. 7 mesure 130 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de [illegible] pieds.